



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
BEATRICE LESTIC, SECRETAIRE NATIONALE DE LA CFDT

**N°25**

5 JUILLET 2023

**HONG KONG**

## La CFDT dénonce la chasse aux activistes pro-démocratie

Les autorités hongkongaises ont émis un mandat d'arrêt, ce mardi 4 juillet, pour huit militants pro-démocratie vivant en exil, avec une prime à la clé de 1 million de dollars hongkongais pour quiconque contribuerait à leur arrestation. C'est la première fois que de tels procédés sont mis en place depuis la promulgation de la loi de sécurité nationale en 2020, loi qui prive les habitants de Hong Kong de leurs libertés fondamentales et qui vise à faire taire toute opposition au pouvoir pro-chinois.

Christopher Mung, militant syndicaliste et directeur de l'Observatoire des droits des travailleurs de Hong Kong, figure parmi les militants visés par ce mandat d'arrêt. Il était auparavant un des leaders de HKCTU (Confédération syndicale de Hong Kong), organisation engagée pour la défense des droits des travailleurs et pour la défense de la démocratie.

La répression intense qui s'est abattue sur la HKCTU par les autorités pro-Pékin au nom de la loi de sécurité nationale, a contraint Christopher Mung à prendre la route de l'exil et la HKCTU à l'auto-dissolution. Depuis 2020, ce sont au total 175 syndicats hongkongais qui ont été contraints à s'auto-dissoudre.

De nombreux leaders syndicaux ont été arrêtés, notamment Lee Cheuk Yan et Carol NG, respectivement Secrétaire Général et Présidente de la HKCTU. Ils purgent tous les deux une peine de prison pour leur participation au mouvement pro-démocratie de 2019.

**La CFDT condamne fermement la démarche des autorités de Hong Kong qui vise à terroriser ses ressortissants même en exil, et en particulier les défenseurs des droits. La CFDT réaffirme son soutien à Christopher Mung et réitère son appel à la libération des syndicalistes emprisonnés, notamment Lee Cheuk Yan et Carol Ng.**

La CFDT appelle les autorités françaises à interpellier les autorités de Hong Kong à respecter ses engagements internationaux, et notamment la Convention n°87 sur la liberté syndicale de l'Organisation Internationale du Travail.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante



CFDT.ER